

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS

Ville de Genlis - 2024

Présentation du concours

La Ville de Genlis organise un concours photo ouvert à tous, avec l'objectif de valoriser la vie locale à travers la thématique du mouvement.

Catégories

Le concours comprend trois catégories de participants:

- Catégorie Professionnels
- Catégorie Amateurs et initiés
- Catégorie Débutants

Thème du concours : le mouvement

Ça bouge à Genlis

Vie locale, animations, sports, nature... Mettez en lumière notre ville en mouvement !

Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous - sont exclus les membres du jury du concours.

Les photos doivent être prises sur le territoire de la commune.

Chaque participant, qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée, ne peut présenter que 2 (deux) photos au concours.

Les photos devront être envoyées au format numérique par le biais du formulaire en ligne : www.genlis.fr

Les personnes mineures devront fournir une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (à télécharger sur www.genlis.fr).

Les photos présentant des personnes identifiables devront être accompagnées d'un formulaire de droit à l'image complété et signé par chaque personne concernée (à télécharger sur www.genlis.fr).

Les photos peuvent être prises à partir d'un appareil photo ou d'un smartphone. Les participants utilisant un smartphone sont encouragés à changer le paramétrage de l'appareil photo pour

Le jury sélectionnera à huis clos les photographies des candidats présentées de façon anonyme.

A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos (ils pourront être rajoutés par la suite pour la publication des lauréats).

Durée

Le concours aura lieu du 1^{er} juin 2024 au 31 août

Date limite de dépôt : Samedi 31 août

Déroulement du concours

Les photos sélectionnées seront exposées à l'Espace culturel Paul Orssaud en octobre 2024.

Les participants seront invités par courriel au vernissage de l'exposition, lors duquel les prix seront remis.

En cas de participation insuffisante à ce concours, celui-ci sera annulé.

Les résultats seront visibles sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune.

Modalités techniques

Chaque photographie devra respecter les indications suivantes :

- Poids : 3 Mo minimum.
- Format JPG ou TIFF, 300 Dpi (300x300 pixels) minimum
- Couleur ou Noir et Blanc
- Tous les formats (paysage, portrait, carré, panoramique) sont acceptés
- Le nom du fichier devra être sous la forme « titre-nom-prénom.jpg ».

Les photographies présentant une résolution inférieure seront évaluées dans la catégorie « Débutants ».

Les droits d'auteur des photographies soumises sont détenus par le participant, mais, du seul fait de leur participation, les participants autorisent, expressément et à titre gracieux, la Ville de Genlis à exploiter les photographies envoyées lors du concours, sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour à compter de la date de l'annonce des lauréats. La Ville de Genlis s'engage à toujours mentionner les copyrights lors de l'utilisation des photographies.

Jury du concours et critères de sélection

Le jury du concours, sous la présidence de Monsieur le Maire, sera constitué de :

- Hervé Billon, adjoint au Maire en charge des Manifestations et de la ville associative
- Christine Nirlo, adjointe au maire en charge des sports et de la communication
- Un agent de la Ville de Genlis
- Photographe professionnel

Les notes du jury compteront à 50 % dans la sélection.

Un vote du public, par le biais d'une exposition à l'Espace culturel début septembre 2024, comptera pour 50 % dans la sélection.

Seront exclues les photos :

- Envoyées hors date limite de participation au concours
- Hors Genlis
- Dépasant la quantité maximale de 2 propositions par participant

Critères de sélections par le jury :

- Adéquation au thème
- Originalité et créativité
- Technique (cadrage, lumière, composition, retouches éventuelles)

La décision du jury est irrévocable et ne donnera pas lieu à justifications.

Prix et récompenses

Catégorie professionnels :

1. Bon d'achat dans un commerce local + pack communication complet (encart dans le magazine municipal + stand sur un évènement municipal + publication sur les réseaux sociaux)
2. 2 places de spectacle (programmé par la Ville de Genlis) + Publicité magazine municipal et réseaux sociaux
3. 1 bouteille + Publicité sur les réseaux sociaux

Catégorie amateurs et initiés :

1. 2 places de spectacle (programmé par la Ville de Genlis)
2. Panier gourmand de produits locaux
3. Bon d'achat dans un commerce local

Catégorie Débutants :

1. Bon d'achat pour les Halles de Noël
2. 2 bouteilles
3. 2 places gratuites pour le cinéma Odéon